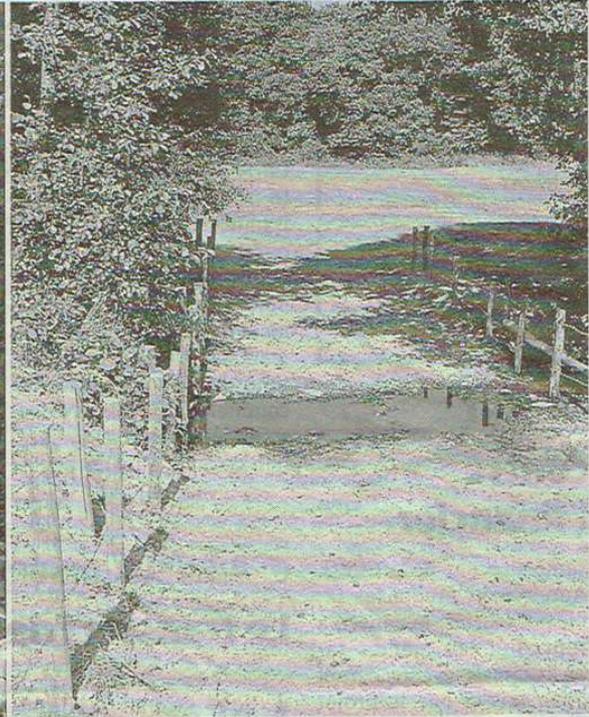


Marais de l'Erdre CCEG !  
le 21.12.2013 Presse Océan:

## Au chevet des marais



Un passage de gué avant la restauration (à gauche) et après (à droite) dans le territoire d'Erdre et Gesvres. Photos DR

Les marais de l'Erdre ont besoin d'un sérieux entretien. Un programme lourd de 5,8 millions d'euros.

**L**e programme concerne treize communes.

Le bassin versant des marais de l'Erdre regroupe une biodiversité très intéressante, sauf que les dernières études sur les marais - 262 km de cours d'eau et 2 700 hectares de zones humides - montrent que leurs qualités laissent à désirer. La communauté de communes d'Erdre et Gesvres, Nantes métropole,

Ligné et le Cellier engagent donc un programme de restauration sur cinq ans de 5,8 millions d'euros (1). Les premiers travaux commencent pour Erdre et Gesvres.

**« L'enjeu est important. Il concerne la qualité de l'eau de l'Erdre »**

*« L'entretien des ramifications de l'Erdre incombe aux propriétaires. Comme ils sont parfois âgés, désintéressés, les collectivités ont décidé de se substituer à eux. Une fois les travaux réalisés, il faudra*

*qu'ils s'en préoccupent », relate Albert Frémont, vice-président d'Erdre et Gesvres. « L'enjeu est important. Il concerne la qualité de l'eau de l'Erdre dans un état jugé mauvais ».*

Divers rejets, l'envahissement de la jussie, etc. : les raisons de la dégradation sont multiples. Entre 2013 et 2017, des travaux de restauration sont programmés, comme sur les zones d'abreuvement et des gués (photo). « Nous réalisons des travaux sur les passages à gué. Ce n'est pas l'idéal quand les animaux viennent s'abreuver dans le cours

*d'eau, notamment à cause des déjections. On crée donc des abreuvoirs pour éviter qu'ils aillent dans l'eau ».*

Autres actions : « On laisse les sinuosités des ruisseaux pour une meilleure oxygénation ». Un chantier a été mené dans ce sens près de l'étang de Grandchamp-des-Fontaines, tout comme à Sucé-sur-Erdre. Ce n'est qu'un début.

Caroline Tréman

(1) Les collectivités financent 1,45 millions d'euros, l'Agence de l'eau 2,5 millions, la Région 1,5 millions, le Conseil général 300 000 euros.



80 rue du Port Boyer - 44300 NANTES

06.32.69.28.21 / 02.40.49.68.51

contact@fdamiserdre.fr

federation-amis-erdre.over-blog.com

# Attention aux crues

Vigilance orange ce week-end pour les crues. À Sucé, Blain et Nort, les habitants sont prêts à intervenir.

**G**are aux crues. Le niveau de l'Erdre est régulé avec les barrages et écluses, mais la rivière comprend plusieurs affluents. Son niveau est sous surveillance ce week-end.

**« J'ai acheté des parpaings pour surélever en cas de débordement »**

À Sucé-sur-Erdre, cinq habitations ont été légèrement touchées ces derniers jours. Les services municipaux sont intervenus et restent mobilisés : « *Mais il n'y a pas d'obligation de plan de sauvegarde* ». Des parpaings sont à disposition. Le premier réflexe reste d'appeler les pompiers, équipés de véhicules adaptés.

À Nort-sur-Erdre, les intempéries du 24 décembre ont mobilisé les pompiers pour 24 sorties. Vingt dossiers de sinistres ont été déposés en mairie le 2 janvier pour l'état de catastrophe naturelle. À La Basse-Cosnière, Cécile Viel, conseillère municipale, a mesuré 20 cm d'eau dans sa maison. À La Garenne, le vent a eu raison d'un chêne centenaire déjà fragilisé par la maladie. Un arbre est éga-



Le niveau de l'Erdre est monté d'un cran, sans toutefois atteindre la cote d'alerte à Sucé-sur-Erdre. Photo PO

lement tombé au camping Port-Mulon, endommageant la clôture. Le conseil général a interdit toute circulation sur le chemin de halage du canal.

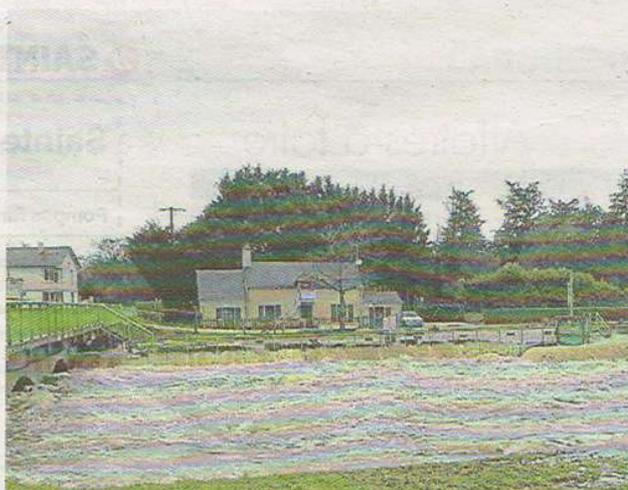
À Blain, 68 personnes ont déclaré un sinistre auprès de la municipalité. « *Depuis les inondations de Noël, les services techniques restent en alerte*, explique le maire

Daniel Leroux. *La pluie est attendue ce week-end, mais Blain n'est pas en zone rouge. Des palettes de parpaing et un tractopelle sont prévus si besoin. Un dossier va être monté pour demander l'état de catastrophe naturelle. Au vu des dégâts, nous allons faire en sorte de venir retirer les encombrants chez les sinistrés* ».

Les eaux du canal ont notamment envahi le restaurant Surcouf. Les dégâts atteindraient 25 000 à 30 000 €. Le restaurateur, James Richardeau, reste inquiet : « *Hier, le canal est bien monté. Ce matin, j'étais soulagé, l'eau était redescendue. J'ai acheté des parpaings pour surélever en cas de débordement.* »



Nort-sur-Erdre : les tables ont les pieds dans l'eau. Photo PO



Blain : le niveau est très élevé à l'écluse de Bougard. Photo PO

ACCÈS À L'ERDRE. Des plaintes pour coups et blessures déposées hier

# Rives sous hautes tensions

Dimanche, marcheurs d'Erdre pour tous et riverains en sont venus aux mains. Bilan : un blessé et des plaintes.

**P**as de trêve de Noël sur les bords de l'Erdre. Dimanche, la tension est encore montée d'un cran entre marcheurs d'Erdre pour tous et riverains. Avec cette fois un blessé, et l'intervention de pompiers et gendarmes. À chaque camp, sa version des faits : « Il s'agissait d'une marche en petit comité, relate Guy Croupy, de la Fédération des amis de l'Erdre. Le préfet s'étant engagé au mois d'octobre, tous les dimanches, nous passons sur la servitude de marchepied. La Poterie était barrée par des branchages, nous avons donc fait le tour via le lotissement de la Haute-Poterie. Ici, deux personnes sont venues nous bloquer. Alors que je repartais et lui tournais le dos, le fils d'Olivier De Bouïard m'a poussé à l'eau. »

## Les marcheurs encerclés par les riverains dimanche

Le tibia du candidat du Parti de gauche aux municipales de Nantes a heurté la boire fluviale. « J'ai été transporté par les pompiers aux ur-



Guy Croupy (en médaillon) et Sébastien de Bouïard (au centre) ont déposé plainte. Photos DR et archives PD

gences, avec 8 points de sutures pour ma jambe. Peu après, les autres marcheurs se sont retrouvés encerclés par les riverains, durant une heure, jusqu'à l'intervention de la gendarmerie. » Le membre du collectif Erdre pour tous devait hier porter plainte pour coups et blessures contre Sébastien de Bouïard.

« Mon fils est un grand calme, il n'a fait que repousser la gifle qu'il a reçue, explique de son côté Olivier de Bouïard, le propriétaire de la Poterie, dont le fils comptait aussi porter plainte hier. Nous avons bloqué les militants qui se trouvaient sur la terrasse d'une propriété privée, bien loin des 3,25 m. Les gendarmes les ont ensuite rac-

compagnés à leur voiture. » « C'était très tendu des deux côtés. Nous sommes arrivés après l'incident et tout le monde a été invité à quitter les lieux, la priorité était de prendre en charge la victime », conclut la gendarmerie.

Sophie Trébern

## Un marcheur blessé sur les rives de l'Erdre

Bousculade dimanche matin entre militants de la servitude et riverains, à La Chapelle. Pompiers et gendarmes sont intervenus.



Vives tensions hier sur les bords de l'Erdre entre marcheurs d'Erdre pour tous et propriétaires. Les deux camps s'accusent d'avoir donné des coups.

Militants du collectif l'Erdre pour tous et riverains ont joué au chat et à la souris, dimanche matin, sur les bords de l'Erdre. Une petite vingtaine de marcheurs ont essayé de passer sur le site de la Poterie.

Refoulés par des propriétaires, les randonneurs ont alors contourné l'obstacle, en passant par l'autre côté. « Ils nous ont eus par surprise en attaquant à revers, par la Boire », raconte Olivier de Bouïard, un propriétaire. Ils étaient agressifs, haineux. Nous, nous étions pacifiques et calmes. Mon fils a pris une gifle. Ça a dégénéré. » Bousculades, échauffourées. « Les riverains ont donné des coups », accuse un marcheur. Guy Croupy, militant d'Erdre pour tous, candidat du Parti de gauche aux élections municipales à Nantes, a tenté de forcer le passage. « J'ai été alors projeté à l'eau violemment », rapporte-t-il. Blessé à la jambe, il a été transporté au CHU par les pompiers. Huit points de suture.

« C'est grave ! Les riverains sont dangereux. Je vais porter plainte pour coups et blessures », informe Guy Croupy. « Nous, on attaque personne, on se défend seulement. M. Croupy a été violent, il voulait en découdre. Mais il est tombé tout seul en reculant. Personne ne l'a poussé, ni roué de coups. Ce n'est pas notre faute si ce monsieur ne tient pas debout ! » conteste Olivier de Bouïard.

### « On les a pris au piège »

Alors que les marcheurs rebroussaient chemin, environ 50 à 60 riverains ont réussi à les encercler, et les bloquer sur une propriété. « Nous avons été séquestrés pendant une heure », rapporte un militant. « On les a pris au piège. Ils étaient sur un terrain privé sans autorisation », nuance Olivier de Bouïard.

La gendarmerie a dû intervenir, pour escorter les marcheurs jusqu'aux voitures. « Deux ont été vandalisées », dénonce un marcheur. « Nous sommes étrangers à ces dégradations », réfute Olivier de Bouïard.

La gendarmerie a relevé l'infraction, à savoir l'obstruction du passage par les propriétaires. « C'était très tendu des deux côtés, marcheurs comme riverains », relate un gendarme.

Dans ce conflit de la servitude de marchepied, les positions se radicalisent. Les propriétaires annoncent qu'ils seront reçus au ministère de l'Écologie début janvier.

Christophe JAUNET.

## Rives de l'Erdre : trois riverains condamnés

Le juge administratif contraint trois propriétaires de La Chapelle à enlever les obstacles au passage des marcheurs d'ici un mois. Les riverains font appel.

« Ce n'est pas une victoire, ce n'est que justice. Il y a une loi, le juge demande son application. Cette décision, qui nous satisfait, fera jurisprudence sur les rives de l'Erdre de Nantes à Sucé. » Yves Piffard, porte-parole du collectif l'Erdre pour tous, s'attendait au jugement du tribunal administratif.

Le juge condamne trois propriétaires des bords de l'Erdre à enlever les obstacles installés volontairement et empêchant le passage des marcheurs sur la servitude de marchepied. Ils ont un mois pour ça. Au-delà de ce délai, le juge fixe une astreinte financière : les riverains devront payer 100 € par jour de retard.

Les trois riverains sont également condamnés à payer une amende de 1 000 €. Les contraventions de grande voirie avaient été dressées en juin et juillet 2013, transmises au tribunal par la préfecture fin août.

« Ce n'est pas une défaite, réagit Olivier de Boüard, un des propriétaires condamnés. On s'attendait à un tel jugement. On l'avait anticipée, et ce n'est qu'une étape du cheminement vers une solution définitive. Nous allons faire appel devant la Cour administrative, qui ira plus loin dans la recherche de la vérité et de nos droits. Nous avons encore des recours possibles, nous les utiliserons tous. » L'appel n'est pas suspensif du jugement du



À La Chapelle-sur-Erdre, trois propriétaires ont un mois pour enlever les obstacles qui empêchent le passage des marcheurs.

tribunal.

Les riverains doivent enlever les obstacles sans attendre. « On va étudier la question avec nos avocats. Mais pour l'instant, on ne bouge pas. Chez moi, la clôture empêche la divagation des chevaux. Il se passe quoi si je l'enlève ? Je ne vais pas laisser mes chevaux divaguer au bord de l'eau », prévient Olivier de Boüard.

De son côté, l'Erdre pour tous espère que « la préfecture ne traînera plus des pieds, comme par le passé, pour faire appliquer la loi qui date de sept ans, et enfin assurer le libre passage des marcheurs » sur une bande de 3,25 m.

Fabrice Roussel, maire de La

Chapelle, favorable à la servitude de marchepied, estime que « la décision (du tribunal) est très claire, et lève toute ambiguïté sur l'application de ce droit de passage. Pour tous les amoureux de la nature, privés de cet accès à La Chapelle, c'est une date importante ».

La prochaine marche revendicative de l'Erdre pour tous, prévue fin janvier, a été suspendue. Celle du 22 décembre avait dégénéré, nécessitant l'intervention des gendarmes pour séparer les riverains et les marcheurs. Un militant de la servitude avait été blessé à la jambe dans la bousculade. Il a porté plainte.

Christophe JAUNET.

## LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

# Rives de l'Erdre : accès autorisé

**L**e tribunal administratif a rendu son jugement, et contraint de façon claire les propriétaires des rives du bord de l'Erdre à appliquer la loi sur la servitude de marchepied.

« Cette décision marque un moment important dans l'accès aux rives de l'Erdre et surtout réaffirme la force de la loi républicaine qui doit s'appliquer partout, sans exception ou privilège » déclare Bernard Cathala, conseiller municipal de la majorité, secrétaire de la section du Parti socialiste de La Chapelle-sur-Erdre.

La section du Parti socialiste se félicite de cette avancée qui est due à l'action tenace du collectif Erdre pour tous, des élus locaux et des collectivités territoriales.



« Cette décision doit s'appliquer partout » selon Bernard Cathala.

La section du Parti Socialiste demande maintenant au préfet et aux forces de gendarmerie l'application intégrale et sans faiblesse des décisions de justice

ainsi que la protection des marcheurs « afin que les événements inacceptables qui se sont déroulés lors de la dernière marche ne se reproduisent pas ».